CAHIERS AFRICAINS DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DÉMOCRATIE AINSI QUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
*REVUE AFRICAINE INTERDISCIPLINAIRE*

ISSN : 2791-1063 (Imprimé)
ISSN : 2791-1071 (En ligne)

**26ème année - Numéro 77 - Volume 2 - Octobre-Décembre 2022**

# LA LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

**Par**

**Samy MULUMBA MULELA**
*Chef de Travaux à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa*
*Département de Droit Économique et Social*

## RÉSUMÉ

*Alors que les flux financiers illicites (FFI) sous leurs différentes formes s'amplifient au détriment des perspectives de développement des pays en développement, l'architecture mondiale développée en réponse se complexifie. En effet, les conventions de droit international, des standards et des initiatives ont été développés en parallèle pour faire face aux divers aspects des FFI. Cela implique un risque de redondances et de lacunes et pose la question de la cohérence de l'ensemble.*

*Le caractère bilatéral ou multilatéral des engagements pris, leur caractère contraignant ou volontaire et la composition variable des enceintes qui les encadrent, rendent le système assez opaque et peu efficace.*

*Des voix s'élèvent régulièrement pour demander la création d'un organisme intergouvernemental en matière de fiscalité, qui jouerait un rôle de coordination. Ces propositions, qui ont notamment été exprimées dans le cadre du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies et au sein du Parlement européen, et qui sont soutenues par les pays africains, n'ont pas été concrétisées, de même qu'un accord global sous l'égide des Nations Unies pour combler les lacunes existantes. En cause sans doute le manque de volonté politique de certains États, dont notamment les États-Unis, qui y voient une contrainte à la compétitivité de leurs entreprises.*

***Mots-clés*** *: Flux, financiers, illicites, blanchiment, capitaux, financement, terrorisme, corruption, fraude fiscale, évasion fiscale.*

## SUMMARY

*As illicit financial flows (IFFs) in their various forms grow to the detriment of the development prospects of developing countries, the global architecture developed in response becomes more complex. Indeed, international law conventions, standards and initiatives have been developed in parallel to deal with the various aspects of IFFs. This involves a risk of redundancies and gaps and raises the question of overall consistency.*

*The bilateral or multilateral nature of the commitments made, their binding or voluntary nature and the variable composition of the forums that frame them, make the system quite opaque and inefficient.*

*Voices are regularly raised to call for the creation of an intergovernmental body on taxation, which would play a coordinating role. These proposals, which have been expressed in particular within the framework of the Special Group of Experts on International Cooperation in Tax Matters of the United Nations and within the European Parliament, and which are supported by African countries, have not been implemented, as well as a global agreement under the aegis of the United Nations to fill the existing gaps. This is undoubtedly due to the lack of political will of certain States, including the United States in particular, who see it as a constraint to the competitiveness of their companies.*

***Keywords**: Flows, financial, illicit, laundering, capital, financing, terrorism, corruption, tax evasion, tax evasion.*

## INTRODUCTION

Chaque année, des sommes gigantesques de capitaux sont transférées illégalement hors des pays en développement. Ces flux financiers illicites privent les pays en développement des ressources qui pourraient servir à financer les services publics essentiels, qu'il s'agisse de la sécurité, de la justice ou des services sociaux de base comme la santé et l'éducation, entraînant un affaiblissement de leurs systèmes financiers et de leur potentiel économique.

Même si ces pratiques ont cours dans le monde entier – et sont préjudiciables quel que soit le pays – l'impact économique et social est plus sévère pour les pays en développement en raison de la base plus restreinte de leurs ressources et marchés. Les montants estimés varient considérablement et font l'objet de nombreuses controverses, mais il existe un consensus général sur le fait que les flux financiers illicites pourraient dépasser les flux d'aide et d'investissements entrants en termes de volume.

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, universel dans son application et exhaustif dans sa portée, offre un programme à la fois visionnaire et concret pour stimuler le développement de l'humanité toute entière. Des ressources financières importantes, allant au-delà des transferts de capitaux de pays riches aux pays en développement, sont nécessaires pour assurer la crédibilité de sa mise en œuvre. La 3ème conférence internationale sur le financement du développement (2015) a ciblé la mobilisation de ressources intérieures et la réduction des FFI parmi les éléments clefs pour la réussite du nouveau modèle du développement. Chaque année, des sommes gigantesques quittent de manière illicite l'Afrique et les pays pauvres d'autres continents. La fuite de capitaux a pour conséquence la réduction des dépenses et des investissements tant privés que publics dans les pays touchés. Pour le Malawi et la Namibie par exemple, une étude de la Banque mondiale (2011) estime la perte à environ 5 à 10 % du PIB. L'impact négatif se traduit concrètement sur le terrain: des routes, des écoles et d'autres

infrastructures jamais construites faute de moyens financiers, une baisse de l'emploi et des services publics déficitaires.

Le phénomène contribue également à l'affaiblissement des institutions étatiques, la généralisation de la corruption et l'insécurité constituant un frein majeur à la réalisation des objectifs de développements durables (ODD). C'est pour cette raison que l'Agenda 2030, dans son objectif 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »), inclut dans la cible 16.4 la réduction des FFI et le renforcement des activités visant à leur restitution.

Les flux financiers illicites sont souvent donc le résultat d'activités criminelles dont le but est de dissimiler les transactions aux autorités de police ou aux autorités fiscales. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique a pris connaissance d'activités criminelles menées sur le continent, depuis la traite des personnes, le trafic de drogues et d'armes jusqu'à la contrebande, ou encore à la fraude dans le secteur financier, par l'octroi de prêts non autorisés sans garantie, le blanchiment d'argent, les manipulations sur les marchés des actions et l'escroquerie pure et simple[1].

Le blanchiment d'argent retient l'attention, dans le monde, par suite des politiques de répression du financement du terrorisme et donc du blanchiment d'argent, essentiellement par suite des recommandations formulées par le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI)[2]. Les membres du Groupe estiment que cela est dû probablement à l'intérêt politique que soulève la volonté de tarir le financement des organisations terroristes.

Les études de cas et les consultations dans les pays ont montré que si des progrès ont bien été faits, des lacunes importantes existent encore dans les moyens de mettre un terme au blanchiment d'argent en Afrique. La plupart des pays africains étudiés ou visités ont créé des services de renseignements financiers ou sont sur le point de le faire. Certains, comme le Mozambique, ont tout juste mis en place l'infrastructure institutionnelle nécessaire tandis que

---

[1] Voir Rapport du Groupe de Haut Ni de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique conduit par le Président Thabo Mbeki, 2015.

[2] Le Groupe d'action financière (GAFI) ou *Financial Action Task Force* (*FATF*) est un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le GAFI est un organisme distinct de l'OCDE. En effet, tous les États membres de l'OCDE ne sont pas membres du GAFI, et réciproquement. Le secrétariat du GAFI est situé au siège de l'OCDE à Paris.
Le GAFI vise à créer des normes non impératives, qui sont en quelque sorte des lignes de conduite que les gouvernements doivent suivre afin de promouvoir la lutte contre le blanchiment de capitaux. Ces normes sont regroupées sous la forme de 40 recommandations.

d'autres, comme la République démocratique du Congo, viennent à peine de commencer à agir, pour diverses raisons, notamment faute de moyens et de capacités ou du fait de conflits en cours.

Il parait difficile d'évaluer avec précision le montant des flux financiers illicites du fait de leur nature secrète. Compte tenu de la difficulté de chiffrer les masses financières liées aux activités criminelles et de financement du terrorisme, des experts ont créé un nouvel instrument statistique appelé Produit criminel brut (PCB) qui représente le chiffre d'affaires mondial annuel de l'ensemble des activités illicites. Il est également difficile d'estimer le chiffre d'affaires de ce qu'on a appelé le produit criminel brut mondial. Le FMI estime le montant de ce PCB annuel entre 500 et 1 500 milliards de dollars. Le GAFI évoque quant à lui 1 000 milliards de dollars. Plusieurs modèles économiques sont utilisés pour fournir des estimations du montant des flux financiers illicites et de la fuite des capitaux, notamment : • Le modèle des capitaux fébriles ou Hot money ; • Le modèle résiduel de la Banque Mondiale ; • Le modèle de facturation commerciale frauduleuse.

Le Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites, conduit par Thabo Mbeki, a conclu sa visite en RDC. Ses conclusions sont alarmantes : seuls 15% des minerais extraits du pays seraient déclarés aux autorités fiscales.

Selon la CEA [Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)] les sorties illicites de fonds auraient privé les pays africains de plus de 854 milliards de dollars entre 1970 et 2008. La Commission estime que la situation s'est aggravée au cours des dernières années et que les flux financiers illicites coûteraient au moins 50 millions de dollars par an aux pays africains, soit "plus que l'Aide publique au développement qui a atteint le niveau de 46.1 milliards en 2012".

Le ministère des Finances de la RDC estime que 15% seulement des minerais extraits du pays sont déclarées aux autorités fiscales le gouvernement congolais aurait également insisté sur les conflits en cours dans les régions riches en ressources naturelles la présence d'oligopoles forts dans l'économie extractive congolaise [qui] faciliterait les ententes entre entreprises, y compris en matière de fraude fiscale.

La problématique de notre étude est de savoir quel est l'impact réel des FFI sur le développement d'un pays ? Et comment endiguer ce fléau ?

Notre analyse s'articulera autour de deux points :

- Le premier se penchera sur les aspects théoriques sur les FFI ;
- Le second sur la lutte contre l'impact des flux financiers illicites sur le développement (économique) d'un pays.

## I. DES ASPECTS THÉORIQUES SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Il s'agira pour nous dans ce premier point de nous pencher sur l'origine, la définition et la compréhension des différents concepts autour desquels s'oriente notre enseignement/recherche (A), et sur les types de flux financiers illicites (B).

### A. Historique et définition des flux financiers illicites

Nous essaierons de brosser l'origine des flux financiers illicites (1) et ensuite tenter d'apporter une définition de ceux-ci (2).

#### 1. Origine des flux financiers illicites

Les travaux récents sur la question suggèrent que les flux financiers illicites (FFI) impliquent généralement les pratiques suivantes : blanchiment d'argent, pots-de-vin par des entreprises internationales et évasion fiscale, falsification des transactions commerciales.

Ces catégories ne nous apprennent cependant rien sur la source ou l'origine de ces flux. Ils peuvent être issus de pratiques illégales ou corrompues comme la contrebande, la fraude ou la contrefaçon. Leur provenance peut également être légale, mais leur transfert, illégal, comme dans le cas de l'évasion fiscale pratiquée par des particuliers et des entreprises. Nous ne sommes pas non plus renseignés sur l'utilisation qui en est prévue. Ils pourraient être destinés à d'autres activités illégales, telles que le financement du terrorisme ou les pots-de-vin, ou à la consommation légale de marchandises.

Les flux financiers illicites peuvent être générés de différentes manières qui n'apparaissent pas dans les comptes nationaux ni dans les chiffres de la balance des paiements, notamment les manipulations des facturations commerciales (par sous-évaluation ou surévaluation des prix), les transferts de liquidités, *les* transactions en *hawala*[3] (paiement informel) et la contrebande.

[3] Transactions Hawala (Hundi). Système informel de transfert de fonds entre entités situées dans des pays différents. Des intermédiaires se bornent à se serrer la main ou à conclure des accords avec des homologues dans d'autres pays pour organiser le transfert d'argent, sans qu'il y ait physiquement transfert de fonds (en particulier à travers des frontières) ou en utilisant des transferts bancaires. Cette méthode informelle de transfert d'argent est souvent très difficile à contrôler, et ces transactions Hawala sont surtout utilisées au Moyen-Orient, en Afrique de l'Est et en Asie du Sud.

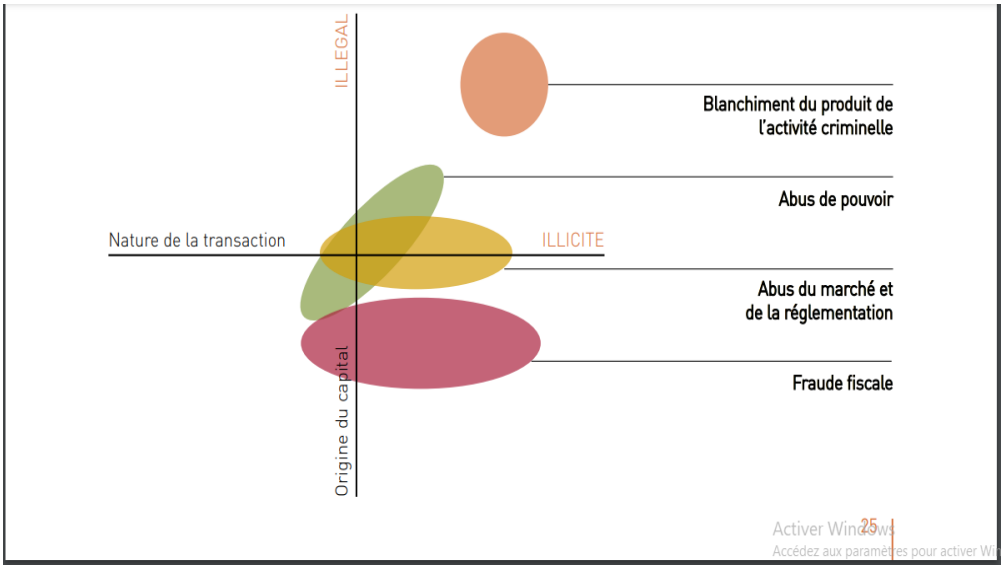


*Source : Briefing, Union Européenne.*

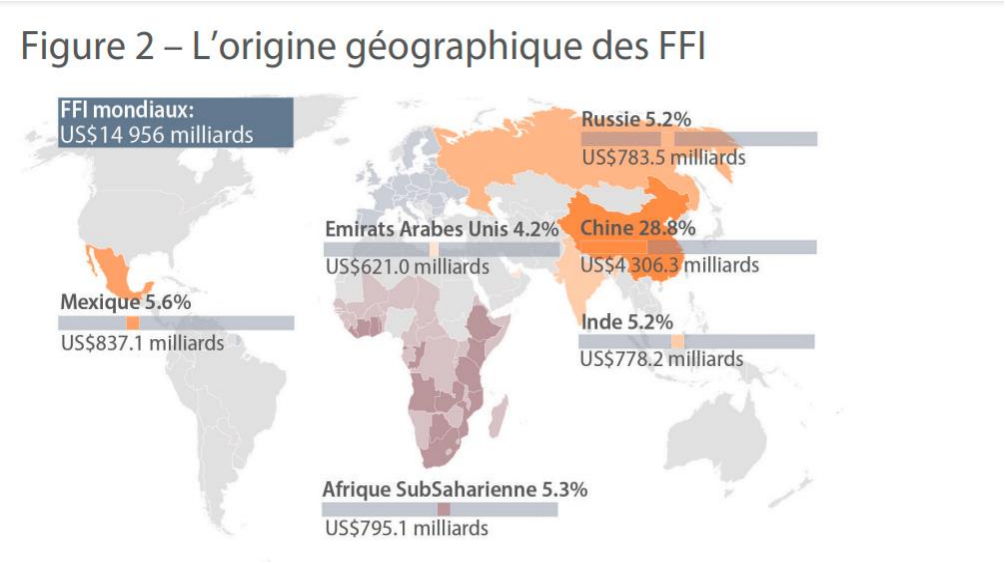


*Source : Briefing, Union Européenne.*

## 2. Définition des flux financiers illicites

Les flux financiers illicites sont définis de plusieurs façons, mais ils sont essentiellement générés par des méthodes, des pratiques et des délits visant à transférer des capitaux financiers hors d'un pays, en violation du droit national ou international.

Les FFI (en anglais IFF, *Illicit Financial Flows*) sont, en économie, une forme de fuite illégale de capitaux qui se produit lorsque de l'argent est gagné,

transféré ou dépensé illégalement. Cet argent disparaît de tout registre comptable dans le pays d'origine et les revenus générés par le stock de flux financiers illicites ne reviennent généralement pas dans le pays d'origine.

Il s'agit des fonds qui sont reçus, transférés ou utilisés de façon illégale. Ces fonds proviennent ordinairement de trois sources: l'évasion fiscale commerciale, la falsification des factures dans le commerce international, et des prix de transfert abusifs; des activités criminelles telles que le trafic de drogues, la traite des personnes, les transactions illégales sur les armes, la contrebande, la corruption active et la concussion de fonctionnaires corrompus[4].

Bien que les flux financiers illicites soient étroitement liés à la fuite des capitaux, ils s'en distinguent sous un aspect majeur : la notion de fuite des capitaux fait reposer pratiquement la totalité du problème sur les pays en développement d'où provient l'argent, ce qui suggère implicitement qu'il est de leur responsabilité presque exclusive de traiter et de résoudre le problème, tandis que l'expression **flux financiers illicites** fait ressortir le fait que ce phénomène est à double sens : dans un certain nombre de cas, le corrompu est dans un pays en développement, et le corrupteur est un acteur économique relevant d'un pays développé.

En pratique, la gamme des flux financiers illicites peut aller d'une transaction aussi simple qu'un virement effectué par un particulier sur ses comptes privés à l'étranger sans payer d'impôts, à des systèmes très compliqués reposant sur le recours à des réseaux criminels qui mettent en place des structures à plusieurs couches dans diverses juridictions, de manière à cacher l'identité du véritable propriétaire.

La responsabilité d'endiguer les flux illicites incombe conjointement aux pays en développement et aux pays développés. Il ne fait aucun doute que pour remédier à ce problème, les pays en développement doivent poursuivre la mise en place d'institutions efficaces et responsables. Plus récemment, l'OCDE a examiné les responsabilités des pays de l'OCDE et les efforts accomplis au niveau national pour mettre fin aux flux illicites provenant des pays en développement[5].

Les conclusions principales sont les suivantes :

---

[4] Flux financiers illicites in Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, Conférence conjointe UA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique, 2011.

[5] Ben Dickinson, « Flux financiers illicites et développement : Commentaires sur ''Fuite des capitaux et paradis fiscaux : impact sur l'investissement et la croissance en Afrique'' », in *Revue d'économie du développement* 2014/2 (Vol. 22), pp. 143 à 149, https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2014-2-page-143.htm, (consulté le 20/06/2022 à 02H59')

### *a. Le blanchiment d'argent*

Les flux financiers illicites quittent souvent les pays en développement par le biais du système financier commercial. Grâce à ce système, les fonds sont blanchis pour en dissimuler la provenance. Les régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) font partie des outils efficaces permettant d'empêcher que les fonds illicites soient détenus, reçus, transférés et gérés par les grandes banques et les centres financiers.

Les pays doivent renforcer leurs régimes de réglementation et de surveillance, et mettre intégralement en œuvre les nouvelles recommandations établies par le GAFI en 2012.

### *b. L'évasion fiscale*

La lutte contre l'évasion fiscale internationale est cruciale car elle représente une source majeure des flux financiers illicites en provenance des pays en développement. Les pays d'Afrique subsaharienne mobilisent encore moins de 17 % de leur produit intérieur brut (PIB) en recettes fiscales. Afin de lutter contre les délits fiscaux, il est essentiel de mettre en œuvre un échange efficace d'informations entre les pays.

Même si l'efficacité des échanges automatiques d'informations est de plus en plus reconnue, il reste néanmoins des exceptions. Les systèmes fiscaux des pays en développement pâtissent de la corruption et de capacités insuffisantes, et se montrent donc souvent incapables de participer à des échanges d'informations efficaces. La priorité réside dans le renforcement des institutions et des systèmes pour juguler l'évasion fiscale.

### *c. La corruption internationale*

On estime à 1 000 milliards de dollars la somme des fonds versés chaque année sous forme de pots-de-vin. Réduire la corruption diminue les possibilités de gains illicites et donc les mouvements illicites de capitaux.

Certains pays possèdent des cadres juridiques contenant des lacunes en ce qui concerne les payeurs de pots-de-vin, notamment des définitions beaucoup trop étroites ou des délais de prescription bien trop courts. D'autres pays imposent des charges de la preuve trop lourdes ou permettent à des considérations stratégiques d'influencer la décision de poursuivre ou non une affaire de corruption. Pour atténuer ces problèmes, il est nécessaire d'élaborer des mécanismes efficaces, capables d'identifier les cas de corruption et de poursuivre les payeurs de pots-de-vin, en instaurant notamment des peines pouvant exercer un effet dissuasif tangible. Il est également essentiel de mettre en place une protection efficace des dénonciateurs.

*d. Recouvrement d'avoirs volés*

Le rapatriement d'avoirs volés dans leur juridiction d'origine peut fournir des ressources supplémentaires aux pays en développement, tout en exerçant un effet dissuasif et en faisant justice aux communautés bénéficiaires des fonds rapatriés.

Les pays qui remportent le plus de succès dans l'identification, le gel et la restitution des avoirs disposent de cadres juridiques permettant la confiscation d'avoirs en l'absence d'une condamnation pénale ainsi que de procédures civiles. Prouver que les avoirs concernés sont liés à une activité délictueuse est parfois un processus complexe. Comme nous l'avons vu dans certains cas, le moyen efficace de résoudre ce problème consiste à exiger la preuve de l'origine légitime de toute richesse excessive. En outre, les pays peuvent coopérer en acceptant des demandes de confiscations étrangères et en fournissant une assistance aux juridictions étrangères. Il est également essentiel de mettre sur pied des unités de spécialistes adéquatement financées et formées pour enquêter sur les avoirs volés et traduire en justice les délinquants, ainsi que de renforcer le partage des informations sur les affaires de recouvrement d'avoirs entre les diverses juridictions et institutions.

*e. Rôle des bailleurs de fonds*

Au cours des dernières années, les bailleurs de fonds ont intensifié leur engagement dans la lutte contre les flux financiers illicites. Les organismes d'aide ont soutenu les organisations de la société civile ainsi que les chercheurs œuvrant sur cette question, et ils ont appuyé les efforts des pays désireux de renforcer leurs capacités dans la lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption.

Ils peuvent jouer un rôle efficace en soutenant la lutte contre les flux financiers illicites et en améliorant leurs propres capacités de prévention et d'enquête face à la délinquance économique.

**B. Catégories et sources de flux financiers illicites**

**1. Catégories générant des FFI**

Nous avons identifié quatre grandes catégories capables de générer des FFI : les pratiques fiscales et commerciales, les marchés illégaux, le type de vol et le financement du terrorisme, et la corruption.

*a. Les pratiques fiscales et commerciales*

Ces flux sont issus de pratiques illégales, telles que les infractions en matière de tarifs douaniers, de droits et de recettes, la fraude fiscale, les infractions commises par les sociétés, la manipulation des marchés et certaines autres pratiques. Diverses activités non observées, cachées ou informelles, ou relevant de l'économie dite « souterraine » ou « grise », peuvent aussi générer des FFI.

Ces pratiques ont en général pour finalité d'accroître les bénéfices et d'éviter l'imposition. Parmi les pratiques de cet ordre visées dans la Classification internationale des infractions à des fins statistiques figurent : les actes contraires aux dispositions fiscales, les infractions en matière de droits de douane, taxes, droits et impôts, les infractions en matière de concurrence, les infractions en matière d'importation/exportation, les actes contraires aux réglementations, aux restrictions ou embargos commerciaux et les infractions liées à des placements ou des actions/parts.

Sont aussi visées les pratiques d'évasion fiscale, dont la manipulation des prix de transfert, le déplacement de dettes, la délocalisation de droits de propriété intellectuelle, le chalandage fiscal, le report d'imposition, les changements de structure de société ou de résidence économique et autres dispositifs de transfert de bénéfices. Lorsque ces activités génèrent directement ou indirectement des flux qui traversent les frontières d'un pays, elles génèrent des FFI.

***b. Les marchés illégaux***

Il s'agit du commerce national ou international de biens ou services illicites. Ces activités, qui donnent souvent lieu à un certain degré d'organisation criminelle, visent à générer des profits. En relèvent : tout type de trafic illicite de certaines marchandises, telles que drogues et armes à feu ; la prestation de certains services, tels que le trafic illicite de migrants. Des FFI sont générés par des flux liés au commerce international de biens et de services illicites ainsi que par des flux transfrontières résultant de la gestion des revenus illicites des activités en cause.

***c. Les types de vol et le financement du terrorisme***

Les activités relevant du vol sont non productives et aboutissent à un transfert forcé, involontaire et illicite de ressources économiques entre deux acteurs, par exemple : le vol, l'extorsion, l'enrichissement illicite et l'enlèvement. Le financement du terrorisme ou de la criminalité se traduit quant à lui par le transfert illicite et volontaire de fonds entre deux acteurs en vue de financer des activités criminelles ou terroristes. Lorsque les flux financiers connexes traversent les frontières d'un pays ils constituent des FFI.

***d. La corruption***

La Convention des Nations Unies contre la corruption définit les actes relevant de la corruption et ces actes sont systématiquement définis dans la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, à savoir, entre autres : la corruption, le détournement de fonds, l'abus de fonction, le trafic d'influence et l'enrichissement illicite. Lorsque ces actes génèrent directement ou indirectement des flux qui traversent les frontières d'un pays ils sont comptabilisés comme FFI.

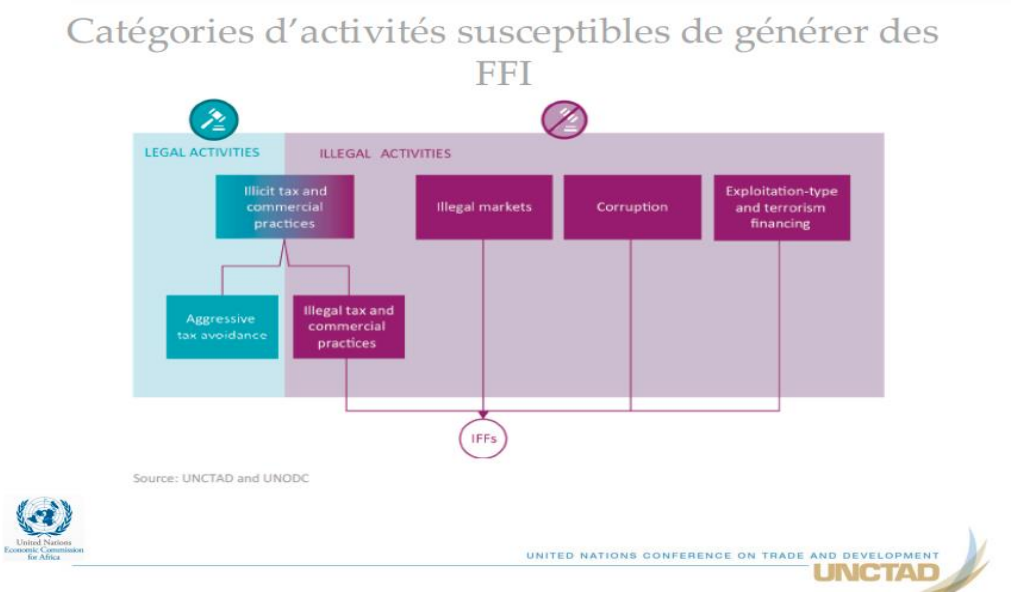


***Source** : UNCTAD (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et UNODC (Office des Nations Unies contre les drogues et le crime).*

**2. Sources des FFI[6]**

Selon la définition des FFI retenue dans cette étude, l'illicéité découle des activités constituant la source de ces flux et du caractère transfrontière des mouvements. Un examen exhaustif des sources de FFI dépasse le cadre de la présente étude et seules quelques-unes sont examinées ci-après :

***a. Evasion fiscale***

L'évasion fiscale est un problème mondial touchant les pays développés aussi bien que les pays en développement. Selon des estimations, la perte de recettes fiscales sur l'imposition des entreprises se situe, selon les variables étudiées, entre 500 et 650 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale (Crivelli et al, 2015 ; Cobham and Janský, 2018).[7]

Dans l'Union européenne, par exemple, le montant estimatif annuel de l'évasion fiscale imputée aux entreprises s'établit entre 50 et 190 milliards d'euros. Des analyses de données récentes montrent que tous les États membres de l'Union européenne subissent un manque à gagner fiscal dont le montant pourrait dépasser de loin le total de leurs dépenses de santé, l'Italie, la France et l'Allemagne arrivant en tête de peloton en valeur absolue.

Le manque à gagner fiscal des pays en développement découlant du régime mondial d'imposition des entreprises représente de 6 % à 13 % du total de leurs

[6] Flux financiers illicites et développement durable en Afrique, ONUCED, Rapport 2020, p.24.
[7] Idem, p.24.

recettes fiscales, contre 2 % à 3 % dans les pays de l'OCDE. Les résultats de recherches concernant l'Inde, par exemple, font apparaître des pertes annuelles se montant à 16 milliards de dollars en moyenne entre 2002 et 2006.

En Afrique, un sixième des recettes publiques provient de l'impôt sur les sociétés (pour un total de 67 milliards de dollars en 2015) et, selon la plupart des estimations, le coût de l'évasion fiscale représente environ le dixième de ce total. La part de l'impôt sur les sociétés dans les recettes publiques totales est plus élevée dans les pays africains que dans les pays de l'OCDE, du fait surtout que les pays africains ne sont pas à même de tirer autant de recettes des prélèvements salariaux.

***b. Corruption et comptes offshores***

La Banque africaine de développement estime que la corruption fait perdre chaque année quelque 148 milliards de dollars à l'Afrique (AfDB, 2015). Des estimations prudentes, effectuées à partir de données de 2007 dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés, indiquent que chaque année des agents publics volent de 20 à 40 milliards de dollars à l'État dans les pays en développement et les pays à économie en transition (van der Does de Willebois et al., 2011).[8]

Des analyses au niveau mondial montrent que dans de nombreux pays africains de 20 % à 30 % de la fortune privée est placée dans des paradis fiscaux (Global Financial Integrity, 2017 ; Zucman, 2014 ; Johannesen et al., 2016). Cette proportion est supérieure à la moyenne mondiale par pays, qui est de 8 % (Zucman, 2013).[9]

***c. Flux illicites provenant d'autres activités criminelles***

Selon des estimations récentes, chaque année dans le monde de 1 600 à 2 200 milliards de dollars de revenus sont générés par 11 types d'activités criminelles : trafic de drogues, d'armes, d'êtres humains, d'organes humains et de biens culturels ; contrefaçon ; trafic illicite d'espèces sauvages, commerce illicite de produits de la pêche, exploitation forestière et minière illicite ; vol de pétrole brut (Mai, 2017). Ces estimations doivent toutefois être prises avec précaution car tous ces revenus ne peuvent être traités comme des FFI du fait qu'il est difficile de déterminer le flux de valeur transfrontière qui leur est imputable. Le trafic d'êtres humains pèse lourd dans ces flux. En agrégeant les informations sur ce qui est connu et publié, l'ONUDC a ainsi conclu qu'en 2016 l'acheminement illicite de 2,5 millions de migrants le long de certains itinéraires avait généré, à l'échelle mondiale, un revenu cumulé d'au moins 5,5 à 7 milliards de dollars pour les passeurs.[10]

---

[8] Flux financiers illicites et développement durable en Afrique, ONUCED, Rapport 2020, p.25.
[9] Idem, p.25.
[10] Flux financiers illicites et développement durable en Afrique, ONUCED, Rapport 2020, p.26.

Après avoir passé en revue les aspects théoriques sur les flux financiers illicites, en parlant notamment des origines ainsi que des sources, nous allons nous pencher sur leur impact sur le développement et les mesures à prendre pour les endiguer.

## II. DE LA LUTTE CONTRE L'IMPACT DES FLUX FINANCIERS ILLICITES SUR LE DÉVELOPPEMENT (ÉCONOMIQUE) D'UN PAYS

Le **concept de développement** désigne l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles accompagnant la croissance de la production. Il traduit l'aspect structurel et qualitatif de la croissance et peut être associé à l'idée de progrès économique et social.[11]

Après avoir privilégié la seule croissance de la production de richesses par des indicateurs comme le PIB, le concept de développement s'est élargi pour inclure différentes dimensions constitutives du bien-être, voire du bonheur : l'état global de santé des populations, les niveaux d'instruction, d'une manière générale, les conditions de vie.

La réflexion sur les indicateurs pertinents pour mesurer le développement prend de plus en plus en compte la dimension du bien-être (et/ou du bonheur) et il y a profusion d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux qui tentent de l'évaluer, le mesurer.

La prise de conscience grandissante de l'ampleur et du coût des flux financiers illicites fait de plus en plus douter du pouvoir de l'action collective par rapport aux mesures unilatérales.

Les flux financiers illicites − échanges transfrontaliers de valeur, monétaire ou autre, qui est illégalement perçue, transférée ou employée − coûtent aux pays africains une cinquantaine de milliards de dollars par an, bien plus que l'aide publique au développement que le continent reçoit chaque année. Les pays développés et les pays en développement partagent le problème et la responsabilité des flux financiers illicites ; les conséquences économiques de ces flux constituent un enjeu de taille pour le développement dans le monde entier, encore plus dans les pays africains, dont les perspectives de développement durable reposent essentiellement sur la réalisation d'investissements massifs.[12]

---

[11] Http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/developpement-economique, (Consulté le 14/11/2022 à 18h56')

[12] Flux financiers illicites et développement durable en Afrique, ONUCED, *op. cit.*, p. xvi.

## A. Corrélation des flux financiers illicites avec de moins bons résultats sur le plan du développement durable

### 1. Moins d'investissements productifs pour la transformation structurelle

Le cadre institutionnel est plus important pour expliquer la mesure dans laquelle les FFI sont préjudiciables aux investissements dans les capacités productives. Plus le niveau de fragilité étatique est faible, plus le climat général des affaires est stable et moins les FFI ont d'effet négatif direct sur la productivité.

Une moindre fragilité étatique, une corruption plus maîtrisée et une meilleure qualité des institutions du secteur financier favorisent directement la productivité en diminuant les coûts de transaction des activités économiques et en permettant une plus grande efficacité économique. Une comparaison avec la sous-facturation des exportations en tant que valeur de substitution aux FFI, qui représente le circuit commercial de la fuite des capitaux, montre que la corruption joue un rôle important pour expliquer les effets dommageables des FFI sur la productivité en raison des actes de corruption et de contrebande.

Les FFI ont des effets multiplicateurs sur la productivité du travail liés au circuit de l'effet de freinage de l'investissement et au circuit des dépenses publiques. Des niveaux plus élevés en ce qui concerne la formation de capital et l'éducation primaire favorisent nettement la productivité. Néanmoins, la maîtrise de la corruption contribue davantage à expliquer le niveau de productivité, car elle revêt une plus grande signification statistique.

### 2. Les conséquences des flux sur le développement et la gouvernance

#### *a. Conséquences sur le développement*

Les flux financiers illicites et la gouvernance sont deux questions étroitement liées, tant au niveau national qu'international. Par exemple, les problèmes de gouvernance tels que les régimes kleptocrates, l'instabilité politique, la faiblesse de l'administration fiscale, des taux de change défavorables ou l'absence d'état de droit sont autant d'occasions permettant aux flux financiers illicites de prospérer. Ces sorties de capitaux sont facilitées par la mise en place de systèmes financiers parallèles tels que les paradis fiscaux, les juridictions opaques, les sociétés fictives, les comptes fiduciaires anonymes, les fausses fondations, les politiques de manipulation des prix et les techniques de blanchiment d'argent, qui enrichissent les pays développés et d'autres régions en développement.

Au niveau national, les flux financiers illicites compromettent la dynamique d'éléments macroéconomiques tels que l'épargne intérieure, les réserves de change et la collecte des impôts. Les économies des pays africains sont dès lors

handicapées et enfermées dans un cycle d'emprunt extérieur et de service de la dette. Ainsi s'est perpétuée leur dépendance envers l'aide extérieure. En 2011 par exemple, les flux de toute l'aide publique au développement à destination de l'Afrique se sont élevés à 50 milliards de dollars, contre 17,4 milliards en 2002.[13]

Les flux financiers illicites ont des conséquences sur le développement qui sont assez graves. Quand des sommes importantes sont transférées illégalement hors des pays africains, leur économie ne peut pas profiter des effets multiplicateurs qu'aurait l'utilisation intérieure de ces ressources dans le pays même, sous forme de consommation ou d'investissement. Ces occasions perdues retentissent négativement sur la croissance et en fin de compte sur la création d'emplois en Afrique. De même, quand des profits sont transférés illégalement hors des pays africains, leur réinvestissement et l'expansion qui en résulterait pour les entreprises africaines, n'ont pas lieu[14].

En dehors des conséquences des déficits budgétaires, la diminution des recettes fiscales résultant de la dissimulation de fonds qui devraient être imposés a un effet direct sur la fourniture des services publics tels que les écoles, les centres de soins, les moyens d'assainissement, la sécurité, l'eau et la protection sociale. Les ministres des finances ont, dans leurs débats et dans leurs rencontres avec le Groupe clairement affirmé que leur gouvernement se heurte à des pressions persistantes pour réduire les dépenses sociales consacrées à l'éducation, la santé publique et la lutte contre la pauvreté[15].

***b. Affaiblissement de la gouvernance***

Le phénomène des flux financiers illicites est avant tout un problème de gouvernance, car le civisme est la base d'un bon gouvernement. Comme les flux financiers illicites sont le résultat d'un désir de dissimuler des richesses et d'échapper à l'impôt, les auteurs présumés ne remplissent manifestement pas leurs obligations civiques. Il ressort des travaux réalisés qu'il y a une bien

---

[13] Flux financiers illicites, 9ème Forum pour le développement de l'Afrique, Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique.

[14] À ce sujet, le Groupe a pris bonne note des divers calculs de l'impact et des flux financiers illicites qui ont été effectués. Certains de ces calculs montrent que le stock de capital de l'Afrique aurait augmenté de plus de 60% si les fonds qui quittent l'Afrique illégalement étaient restés sur le continent, tandis que le PIB par habitant aurait augmenté de 15%. Tout aussi frappante est l'estimation figurant dans les Perspectives économiques de l'Afrique 2012, selon laquelle le rapport de l'investissement intérieur au PIB, en Afrique, aurait augmenté, pour passer de 19% à 30% si le stock de capital sorti d'Afrique était resté disponible pour un investissement dans les limites du continent.

[15] Le Groupe a pris connaissance d'une étude qui examine l'impact potentiel des flux financiers illicites sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans. La figure 3.1 montre comment l'existence de ces flux financiers illicites retentit sur les indicateurs relatifs à l'OMD 4 sur la mortalité infantile.

meilleure responsabilisation dans les milieux gouvernementaux quand le secteur public obtient l'essentiel de ses ressources des contribuables, qui presque toujours exigent de savoir comment leur contribution est utilisée. L'extension des flux financiers illicites en Afrique illustre également un problème de gouvernance en raison d'une insuffisance et d'une fragilité des institutions et de la réglementation.

Les flux financiers illicites peuvent contribuer à un malaise politique, en partie parce que le gouvernement est moins en mesure de fournir les services sociaux nécessaires, mais aussi en raison du ressentiment qu'engendre la corruption découlant des flux financiers illicites. Ces facteurs ont été en évidence dans ce qu'on a appelé le Printemps afro-arabe. Les participants aux consultations organisées par le Groupe en Afrique du Nord se sont exprimés très fort au sujet de la colère que leur inspire l'ampleur des ressources transférées illégalement à l'étranger, et la difficulté, la longueur et le coût des opérations de rapatriement de ces fonds[16].

Étant donné la dépendance bien connue de plusieurs pays africains à l'égard de l'aide publique au développement, la perte de ressources entraînée par les flux financiers illicites aggrave encore la dépendance à l'égard des donateurs. Cette dépendance se manifeste non seulement par les fonds nécessaires pour aider le secteur social et les institutions d'État, mais aussi au niveau des idées en matière de développement. C'est un fait établi que malgré les affirmations répétées de volonté d'appropriation, les politiques de développement sont trop souvent le reflet des perspectives propres des créanciers ou des donateurs. Ainsi, quand ils sont gênés par le manque de ressources, les pays africains peuvent souvent se voir imposer des théories venues de l'extérieur, qui peuvent être contraires à leurs propres intérêts.

Un autre aspect des flux financiers illicites, dans leurs conséquences sur la gouvernance, est le fardeau supplémentaire imposé à la population du pays et aux autres secteurs de la société, du fait de l'inégalité devant l'impôt et du phénomène du "passager clandestin". Quand de grandes entreprises, en particulier les sociétés multinationales, pratiquent des activités qui réduisent l'assiette fiscale et déplacent les bénéfices, le poids de l'impôt retombe sur les petites et moyennes entreprises et les contribuables. Cela est contraire à l'idée d'une taxation progressive, dans laquelle celui qui gagne plus apporte une

[16] De nombreux exemples démontrent du rôle de la corruption dans la genèse des flux financiers illicites. Il s'agit par exemple des pots-de-vin payés à des agents des douanes, de tentatives de séduction des contrôleurs des impôts – notamment par des offres d'emploi –, des paiements occultes à des agents de la sécurité, à des banquiers et à des juges.
Le pouvoir politique est souvent utilisé pour empêcher les agents publics de faire leur devoir. Il peut s'agir notamment d'interdire à des agents publics de vérifier les exportations de produits minéraux, de fouiller des avions privés pour empêcher la sortie illégale d'espèces, et de la conclusion d'arrangements politiques pour empêcher le ministère public de poursuivre les auteurs présumés d'infractions relatives aux flux financiers illicites.

contribution plus grande, en pourcentage, aux recettes publiques. Le phénomène du "passager clandestin" est tout aussi pernicieux pour le fonctionnement de l'État, puisqu'il se traduit par une fraude ou une évasion fiscale de la part de ceux qui entreprennent des activités économiques substantielles sans payer d'impôt et, ce faisant, profitent de l'infrastructure physique et sociale du pays qui, en Afrique, reste fournie surtout par le secteur public[17].

**B. Pistes de solution pour lutter contre les flux financiers illicites**

Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, les flux financiers illicites revêtent une double dimension ; elles ont une dimension nationale et une dimension internationale.

En effet, les FFI sont en mouvements de l'intérieur vers l'extérieur

Le présent article apporte des contributions à l'analyse des moyens de lutter contre les FFI aux niveaux national et international (en Afrique, particulier).

Voici les moyens qui peuvent être mis en œuvre au niveau national :

- Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et le blanchiment d'argent ;
- Renforcer la participation de l'Afrique à la réforme de la fiscalité internationale ;
- Consacrer davantage de ressources au recouvrement des avoirs volés ;
- Associer les FFI et l'éthique.

**1. Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et le blanchiment d'argent**

En privant les Etats de ressources financières essentielles pour financer la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ***l'évasion fiscale*** à un coût humain considérable. Par définition, parce que l'évasion fiscale est une pratique opaque, chiffrer son montant est un exercice complexe et il existe de ce fait plusieurs estimations. En novembre 2020, les chercheurs du réseau international Tax Justice ont calculé qu'**à l'échelle du monde les pays perdent au total plus de 427 milliards de dollars d'impôts chaque année en raison de l'évasion fiscale des entreprises et des personnes.** C'est l'équivalent de près de 34 millions de salaires annuels d'infirmières chaque année.[18]

---

[17] S'agissant de l'impact sur la gouvernance des flux financiers illicites, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ne prévoit pas de suivi des processus et des flux financiers illicites. Il faut remédier à cette lacune, car le MAEP est un bon instrument de surveillance continue des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Le Groupe estime donc que des mesures doivent être prises pour que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs couvre aussi la question des flux financiers illicites.

[18] Evasion fiscale : Définition, conséquences et solutions, in https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/, (Consulté le 30/11/2022 à15h30').

Concrètement, les impôts sur les bénéfices des entreprises génèrent des recettes pour les budgets nationaux qui, lorsqu'elles sont investies dans les services publics tels que l'éducation, la santé, la protection sociale, réduisent les inégalités. L**orsque les grandes entreprises et les grandes fortunes ne payent pas leur juste part d'impôt, elles privent les Etats de ressources financières considérables.** Dès lors, deux solutions s'offrent aux Etats pour combler le manque à gagner généré par l'évasion fiscale :

- **Réduire les dépenses publiques pourtant essentielles** et indispensables pour lutter contre les inégalités et la pauvreté ;
- **Augmenter d'autres impôts touchant des tranches moins aisées de la société**, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui représente l'un des impôts les plus injustes car très lourdement payé par les ménages les plus pauvres.

Si l'évasion fiscale sévit sur toute la planète, ce sont les pays en développement qui sont proportionnellement les plus impactés par l'évasion fiscale.

L'évasion fiscale prive les pays en développement de près de 170 milliards de dollars chaque année.

Avec la mondialisation, les pays en développement concluent des conventions fiscales bilatérales avec les pays riches dans le but d'attirer les investissements étrangers et des entreprises multinationales dans leur pays. Mais en raison du manque de règles internationales et à cause de négociations inéquitables, les pays en développement sont souvent contraints de renoncer à leurs droits à taxer l'activité des entreprises qui opèrent sur leurs sols et à récolter les recettes de ces impôts. Or, ces pays, pour la plupart déjà énormément endettés, ont des besoins très importants en termes de financement de leurs services publics de santé ou d'éducation. Chaque centime détourné pourrait être investi pour améliorer la qualité de vie de milliers de personnes.

Pour avoir des meilleures retombées dans cette lutte, le thème de la lutte contre la **fraude et l'évasion fiscale** devrait relativement être présent dans le paysage politique et médiatique. Plusieurs mesures destinées à renforcer cette lutte doivent voir le jour comme :

- La création d'une « ***liste noire*** » des territoires non coopératifs ;
- Le développement de la signature d'accords bilatéraux d'échange de renseignements fiscaux ;
- L'augmentation des taux de pénalité, en particulier pour les sommes placées à l'étranger et non déclarées ;

- L'adoption par le Parlement de deux mesures phares en matière fiscale : le reporting[19] pays par pays, qui oblige les multinationales à transmettre à l'administration fiscale des informations précises pour chaque pays où elles sont présentes, en présumant que ces entreprises ont un « établissement stable » en RDC. A elles de prouver l'absence de filiale officielle dans un pays où elles réalisent pourtant parfois plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires.[20]

En ce qui concerne ***la corruption***, les économies criminelles présentées démontrent que la politique, la gouvernance et l'activité criminelle sont souvent interconnectées, et que les fonctionnaires jouent souvent plusieurs rôles : comme représentants de l'État exerçant leur rôle public, mais aussi comme particuliers connectés aux réseaux locaux, communautaires et familiaux, et parfois liés à des activités criminelles ou illicites et au commerce transfrontalier.

En même temps, la taille du secteur financier non règlementé, les faibles capacités des autorités douanières et frontalières, et les faibles niveaux de volonté politique pour changer le statu quo permettent à ces activités de persister sans pénalités ni censure. Les acteurs clés des entreprises et des gouvernements peuvent servir d'appuis aux réseaux qui perpétuent les comportements criminels : ils peuvent initier ou organiser des transactions à l'échelle nationale et sur les marchés internationaux ; protéger les flux contre les saisies, et protéger les membres des réseaux contre les poursuites ; et blanchir l'argent par le biais d'entreprises légitimes ou du commerce international. Bien que ce modèle soit plus clairement analysé et compris dans le secteur extractif, il s'applique également au commerce des biens de consommation ou des produits illégaux (tels que les drogues illicites).

Pour lutter contre ***le blanchiment des capitaux***, en plus d'être partie prenante à des initiatives menées au niveau mondial et d'être soumis à la législation de tiers sur la corruption et le blanchiment d'argent, les pays africains devraient collectivement intensifier les initiatives de lutte contre ces problèmes à l'échelle du continent. Outre les mouvements transfrontières de fonds, l'utilisation accrue des transactions immobilières à des fins de blanchiment en Afrique, par exemple, nécessite de renforcer les capacités à recenser les caractéristiques particulières de la lutte contre le blanchiment

---

[19] Le reporting ou le reporting financier est une opération qui permet de faciliter la collecte, le stockage, l'analyse, l'exploitation et le partage des informations sur les activités financières d'une entreprise. Le directeur financier, le contrôleur de gestion ou le comptable est désormais en mesure d'exercer un contrôle et un suivi des indicateurs financiers d'une manière plus autonome, lorsqu'il dispose d'outils adaptés tel qu'un **tableau de bord financier**.

[20] Voir la « Google Taxe », qui vise à mieux imposer les « bénéfices détournés » des multinationales numériques comme les **Gafa** (Google, Apple, Facebook, Amazon).

d'argent au niveau continental et à en tenir compte dans la réglementation. Au niveau local, l'identification et la maîtrise des menaces BC/FT auxquelles est exposée la personne assujettie, repose sur l'adoption d'une approche de contrôle basée sur l'évaluation des risques. Cette évaluation est utilisée pour dimensionner le dispositif de vigilance à mettre en place en fonction des zones de risques identifiées. Il est à noter qu'au-delà de la conformité aux exigences légales et réglementaires, l'adoption d'une approche de contrôle basée sur les risques offre plusieurs avantages opérationnels : - Moduler efficacement les contrôles en fonction des risques identifiés ; - Optimiser l'allocation des ressources de contrôle vers les zones de risques les plus élevés ; - Pouvoir justifier de manière documentée, vis-à-vis des autorités de contrôle, les décisions de renforcer/simplifier les contrôles en matière de LBC/FT.[21]

**2. Renforcer la participation de l'Afrique à la réforme de la fiscalité internationale**

- ***Renforcer la collaboration multilatérale et laisser d'autres points de vue s'exprimer***

Tant que la question sous-jacente de la répartition des droits d'imposition n'aura pas été traitée, les pays africains continueront d'être exposés à d'importantes pertes de recettes.

Les intérêts de l'Afrique doivent être défendus dans des instances où les préoccupations des pays sont pleinement entendues et où des points de vue différents et étayés peuvent être examinés concernant la fiscalité internationale des entreprises. Comme le montre le rapport, la dichotomie qui découle de la localisation de l'activité économique réelle et du statut d'établissement stable est au cœur des injustices ressenties. Au niveau mondial, on pourrait faire valoir que seule l'ONU, en raison de sa nature presque universelle et de sa structure démocratique, pourrait faire office d'organe fiscal véritablement mondial.

Dans ces instances, la voix de l'Afrique est portée par l'ATAF. Ce forum, fondé par 25 pays en 2009 et qui comptait 38 membres en novembre 2019, a gagné en légitimité et renforcé sa capacité à défendre les intérêts africains dans le domaine fiscal. En s'appuyant sur les compétences des représentants de l'ATAF, une volonté politique forte au plus haut niveau est nécessaire pour renforcer la participation de l'Afrique à l'élaboration multilatérale de propositions de réforme internationale.

[21] Autorité Marocaine du Marchés Publics, *Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*, Guide pratique, Rabat, 2019, p.19.

- ***Réviser les conventions fiscales et viser à augmenter les droits d'imposition***

Les pays devraient éviter de signer des conventions fiscales qui limitent fortement leurs droits d'imposition. Les conventions fiscales qui comportent des dispositions de lutte contre les abus rendent plus difficile l'évasion fiscale par le biais du chalandage. Par exemple, les retenues à la source constituent un premier rempart efficace contre les transferts de bénéfices pour les pays aux capacités administratives limitées.

Pour les pays, la meilleure façon de se protéger est d'intégrer des règles de lutte contre les abus dans les clauses pertinentes de chaque convention et d'y associer une règle antiabus générale couvrant l'ensemble de la convention, tout en incorporant une règle antiévitement dans le droit interne. De telles clauses sont de plus en plus courantes, y compris dans les principaux modèles de convention utilisés pour les négociations.

- ***Rendre la concurrence fiscale conforme aux protocoles de la Zone de libre-échange continentale africaine***

Au-delà de cet engagement, les pays africains doivent intégrer les questions de fiscalité internationale dans les initiatives régionales et continentales pertinentes. Faute d'un régime fiscal harmonisé au niveau du continent, ils devraient s'efforcer de définir des moyens de réduire la concurrence fiscale. Il faudrait pour cela mener par exemple des évaluations analytiques contextuelles des effets sociaux de la baisse des taux d'imposition non ajustés et de la prolifération des mesures d'incitation fiscale à l'échelle du continent, et tirer parti de la ZLECAf pour éviter un nivellement par le bas. La CNUCED continue de fournir une assistance technique dans le cadre des négociations en cours et à venir sur la phase 2 de la ZLECAf, qui porte sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

Plus important encore, les pays africains devraient s'appuyer sur l'extraordinaire instance de négociation que le continent a mise en place dans le cadre de la ZLECAf. Pour l'instant, les mécanismes de gouvernance des négociations réunissent des hauts fonctionnaires des ministères du commerce et des ministres du commerce. Il faudrait établir des mécanismes pour faciliter la communication entre ces groupes axés sur le commerce, les ministres des finances et le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, tout en envisageant des négociations sur la phase 2, notamment concernant les protocoles sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Il existe également des propositions visant soit à donner à l'ATAF une dimension intergouvernementale, soit, comme le soutiennent d'autres auteurs, à créer un organe fiscal africain.

### 3. Consacrer davantage de ressources au recouvrement des avoirs volés

La lenteur des progrès réalisés dans le recouvrement des avoirs volés souligne la nécessité d'accroître les capacités nationales et internationales afin d'en accélérer le rythme dans le cadre de la Décennie d'action. À cet égard, la communauté internationale devrait soutenir davantage les initiatives telles que l'initiative StAR[22] de la Banque mondiale et de l'ONUDC, qui visent à donner des conseils pratiques sur la stratégie de recouvrement des avoirs et la gestion des efforts qui y sont consacrés. Le caractère multilatéral des organisations à la tête de ce projet en fait un cadre approprié de dialogue et de collaboration sur des cas précis qui impliquent souvent différents pays, aussi bien développés qu'en développement.

### 4. Associer les FFI et l'éthique

À de nombreux points de vue, la lutte contre les flux financiers illicites est une question d'éthique. Ces préoccupations éthiques sont prises en compte par tous les acteurs participant à la lutte contre les FFI, y compris les entreprises multinationales[23]. En Afrique, l'importance de l'éthique transparaît dans le mécanisme africain d'examen par les pairs. La méthode élaborée pour le mécanisme comprend comme domaine thématique la gouvernance des entreprises et l'objectif de veiller à ce que les pratiques internes des organisations respectent l'éthique, qui vise à s'attaquer à la corruption et aux flux illicites de fonds.

---

[22] L'initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) lancée par l'ONUDC et la Banque mondiale soutient les efforts internationaux visant à faire disparaitre les refuges pour les fonds issus de la corruption. Les deux dernières années ont été marquées par un bouleversement politique sans précédent dans le monde arabe qui a généré de l'intérêt autour des problèmes de la corruption et des avoirs volés. Les demandes de restitution de fonds illicites ont largement résonné dans tout le Moyen-Orient et fait écho même au-delà, ce qui a été une source d'opportunités mais aussi de défis pour StAR. L'initiative a fait l'objet de demandes croissantes, et a tenté de satisfaire le besoin d'expertise, de formation et de conseils en Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie de l'Est et ailleurs.

[23] Selon la Banque mondiale, par exemple, une évolution susceptible d'avoir des retombées plus importantes est l'attention accrue que le secteur privé accorde au respect de l'éthique dans toutes ses pratiques économiques. Les risques juridiques et commerciaux accrus liés à toute association à la corruption ont incité les entreprises à élaborer des programmes d'éthique et de conformité (disponible à l'adresse www worldbank.org/en/topic/financialsector/brief/illicit-financial-flows-iffs), in *Flux financiers illicites et développement durable en Afrique*, CNUCED, Rapport 2020, p.225.

## CONCLUSION

« ***La lutte contre les flux financiers illicites dans les pays en voie de développement*** », voilà le sujet que nous nous sommes permis d'analyser dans cet article.

Divisée en deux parties, notre analyse a consisté à poser les fondements théoriques sur les flux financiers illicites, notamment, en essayant de présenter leurs origine, définition, catégories et sources ;

Tandis que dans la seconde partie, il a été question pour nous de démontrer l'impact des FFI sur le développement d'un pays et de proposer des pistes de solution dans la lutte menée contre ceux-ci.

Les flux financiers illicites (FFI) sous leurs différentes formes s'amplifient au détriment des perspectives de développement des pays en développement, l'architecture mondiale développée en réponse se complexifie. En effet, les conventions de droit international, des standards et des initiatives ont été développés en parallèle pour faire face aux divers aspects des FFI. Cela implique un risque de redondances et de lacunes et pose la question de la cohérence de l'ensemble.

Le caractère bilatéral ou multilatéral des engagements pris, leur caractère contraignant ou volontaire et la composition variable des enceintes qui les encadrent, rendent le système assez opaque et peu efficace.

Des voix s'élèvent régulièrement pour demander la création d'un organisme intergouvernemental en matière de fiscalité, qui jouerait un rôle de coordination. Ces propositions, qui ont notamment été exprimées dans le cadre du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies et au sein du Parlement européen, et qui sont soutenues par les pays africains, n'ont pas été concrétisées, de même qu'un accord global sous l'égide des Nations Unies pour combler les lacunes existantes. En cause sans doute le manque de volonté politique de certains États, dont notamment les États-Unis, qui y voient une contrainte à la compétitivité de leurs entreprises.

Étant donné, comme le révèlent les différentes affaires à l'instar des Panama Papers, que des « personnes politiquement exposées » (PPE) sont présumées être bénéficiaires de FFI, un possible conflit d'intérêt est également à craindre. La rhétorique politique forte en faveur de la lutte contre les FFI, certes fort nuisibles pour les sociétés mais lucratifs pour les individus et les grandes entreprises multinationales, n'est pas encore traduite en action sur le terrain par tous les acteurs concernés.

Nous croyons que tous les Etats du monde, africains en particuliers, vont redoubler d'efforts pour mettre en application les différentes mesures sus évoquées afin de juguler tant soit peu ce fléau qui constitue un frein au développement de l'Afrique.

## BIBLIOGRAPHIE


1. AMIR Rayan, *Sources et modes opératoires des flux financiers illicites*, éditions universités européennes, Chişinău/Moldavie, 2021 ;
2. Autorité Marocaine du Marchés Publics, *Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*, Guide pratique, Rabat, 2019 ;
3. Ben DICKINSON, *Flux financiers illicites et développement*, in Revue d'économie de développement, Volume 22, 2020 ;
4. CONESA Pierre, « La mondialisation criminelle », in *L'Atlas Monde émergeants,* 2012 ;
5. *Développement (économique)*, in www.geoconfluences-ens.lyon.fr ;
6. *Flux financiers illicites et développement : L'économie du commerce illicite en Afrique* de l'Ouest, OCDE, 2018 ;
7. LAURENT Emmanuel, *Optimiser la gestion de trésorerie par la modélisation économique des flux financiers : Théorie et application à la trésorerie du régime général de la sécurité sociale en France*, éditions Publibook, 2006 ;
8. Les Avocats, *Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : Inclus mesures de gel des avoirs*, Guide pratique, Conseil National des Barreaux, Paris, 2021;
9. *Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*, Rapport ONUCD, Genève, 2020 ;
10. MUSSELLI Irène et BONANOMI Elisabeth Bürgi, « Les flux financiers illicites : concepts et définitions », in *Revue internationale de politique de développement,* 2020 ;
11. NAYLOR Tom, *Groupe d'experts des nouvelles formes de crimes : Réunion tenue au ministère fédéral de la Justice à Ottawa (Ontario)*, Canada, septembre 2000 ;
12. Paul AKIWUMI, *Flux financiers illicites : Il est temps de mettre fin au pillage des ressources de l'Afrique*, in Afrique Renouveau, novembre-décembre 2020 ;
13. SCHOTT Paul Allan, *Guide de référence sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme*, édition ESKA, Paris, 2008 ;
14. WITTFOGEL V.K, Le despotisme oriental, édition de Minuit, 1977 ;
15. ZELIZER, *Morals and markets: the development of life insurance in the United,* University Press, Columbia, 1979.